



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Points 13 et 75 a) de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit de la mer

Accréditation et participation d'organisations intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a reçu des demandes d'accréditation des organisations ci-après, qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable en tant qu'organisations intergouvernementales ayant statut d'observateur, conformément au paragraphe 14 de l'annexe II de la résolution [78/128](#) de l'Assemblée générale :

1. Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime
2. Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord.

